

Lettre d'information du projet éolien

N°1 - Avril 2017

Madame, Monsieur,

Après avoir recueilli **les accords des conseils municipaux de Dollon, Semur-en-Vallon, Coudrecieux et Montailly**, la société JP Energie Environnement est maintenant en mesure de **démarrer une étude de faisabilité** pour l'implantation d'un parc éolien dans la Forêt de la Pierre.

Les premières études ont débuté en mars 2017 et dureront 18 mois. Un dossier d'autorisation d'exploiter sera ensuite remis aux services de l'Etat pour examen, avant une enquête publique et la décision finale du Préfet.

Aujourd'hui, rien n'est décidé. Ce sont les études techniques et environnementales qui vont permettre de déterminer la faisabilité de ce projet et également d'en définir le contour : nombre d'éoliennes, taille, puissance, emplacements.

Pour construire **un projet respectueux des enjeux du territoire**, qu'ils soient techniques, environnementaux ou humains, JP Energie Environnement souhaite **associer les élus, les collectivités, les riverains et la population locale** au développement de ce projet, dès son commencement.

C'est donc un long processus qui débute en ce printemps 2017.

Cette première lettre d'information a pour but de présenter à la population des 4 communes concernées les grands enjeux et étapes du développement d'un projet éolien ainsi que **les engagements de JP Energie Environnement** en matière d'information et de concertation tout au long du développement de ce projet.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce projet et souhaitons qu'il devienne le vôtre.

A très bientôt !

L'équipe JPee



Producteur français d'énergies renouvelables depuis 2004

JPee est une PME 100% française présente à toutes les étapes : du développement à l'exploitation du parc éolien, elle en assure la maîtrise complète. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes, Montpellier et Le Mans (agence en charge du projet).



222 MW*

parcs en exploitation

*10 parcs éoliens : 70 éoliennes



2200

eco-épargnants



150 mille

foyers alimentés



35

salariés

De l'avant-projet à l'autorisation d'exploiter

Un projet éolien se développe étape par étape et **s'étale sur plusieurs années**, depuis l'identification d'un site jusqu'à la construction et l'exploitation. Pour voir le jour, un parc éolien doit obtenir une autorisation d'exploiter au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Cette autorisation est délivrée par le Préfet, sur la base d'un dossier comprenant les études d'impacts (écologie, acoustique, paysage...) réalisées par des bureaux d'études indépendants.

Démarche d'études



- Etat initial du site
- Etude de variantes d'implantation
- Choix d'une implantation compatible avec les enjeux du site
- Etude d'impacts et mesures d'accompagnement

Le calendrier prévisionnel



La concertation est lancée : premières actions

Pour accompagner cette démarche d'études, JPee propose la mise en place d'un **dispositif complet d'information et de concertation** et s'appuie pour cela sur une équipe spécialisée, l'agence Tact.

- **Création d'un comité de suivi du développement** (élus des 4 communes et des 2 communautés de communes concernées). Cette instance de gouvernance territoriale suit l'avancée des études et du plan d'information/concertation. Ce comité se réunit une fois par trimestre.
- **Diffusion d'une information régulière** (distribution de lettres d'information et communication dans la presse locale).
- **Constitution de 4 groupes de travail**, un dans chaque commune pour participer à des ateliers thématiques de concertation, de suivi du développement, de compréhension de l'éolien et des enjeux de ce projet.

Ces groupes de travail (d'une vingtaine de personnes) se réuniront à chaque étape importante du développement et auront notamment pour mission la rédaction d'une charte de bon voisinage officialisant les engagements de JPee en terme d'information et de maîtrise des impacts, au-delà de ses obligations réglementaires.

Zone d'étude du projet éolien

La zone d'étude (en bleu sur la carte) inclut les communes de Coudrecieux, Montaillé, Dollon, Semur-en-Vallon et les communautés de communes du Gesnois Bilurien et des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Les études naturalistes

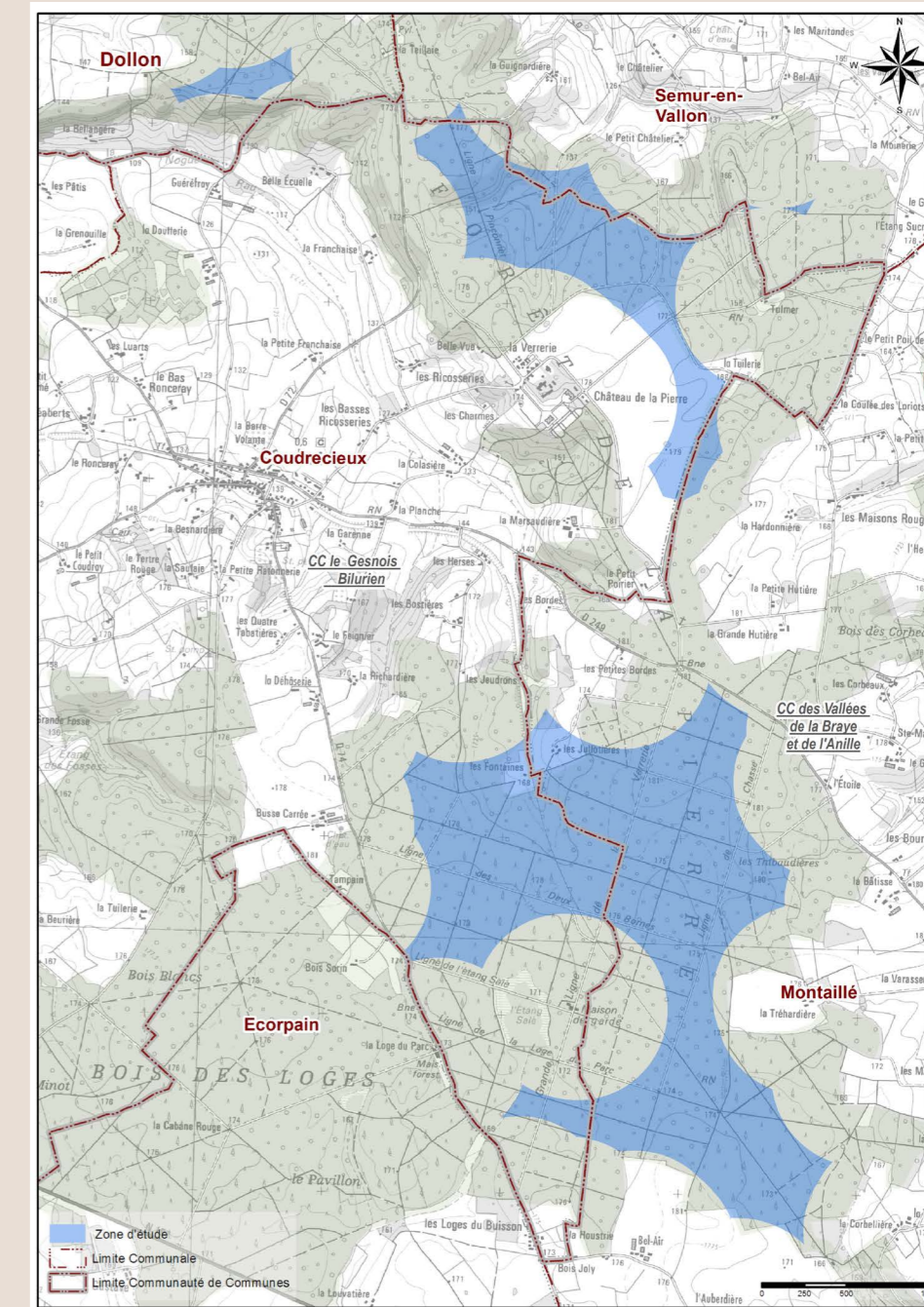


Pendant un cycle biologique annuel (printemps, été, automne, hiver), des naturalistes vont recenser sur le terrain les différentes espèces (oiseaux, chauves-souris, plantes ...) , et cartographier leur occupation du site afin de déterminer la faisabilité du projet et définir une implantation adaptée. 45 sorties de jour et de nuit sont programmées.



Le saviez-vous ?

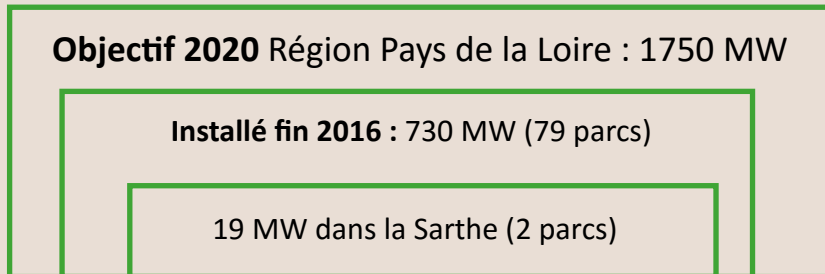
Les chauves-souris se déplacent et chassent les nuits peu ventées. Pour les détecter et les identifier à partir de leur cri, le spécialiste des chauves-souris (chiroptérologue) utilise un détecteur à ultrasons au sol et en altitude. En fonction des saisons, les sessions d'écoutes durent de quelques heures à des campagnes de plusieurs mois en continu.



Pourquoi un parc éolien ?

Une contribution locale aux défis énergétiques nationaux

- **Production d'électricité propre**, naturelle, inépuisable, sans pollution ni gaz à effet de serre
- **Contribution aux objectifs fixés** par la loi de transition énergétique
- **Participation locale** à l'atteinte des objectifs de développement éolien régionaux



Ce parc éolien contribuerait aux objectifs régionaux (entre 25 et 45 MW)

Nous vous donnons RENDEZ-VOUS

Avril - Mai 2017

- Constitution de groupes de travail dans chaque commune
- Ateliers thématiques dans chaque commune

Contacts



Agence Le Mans JPee
Pierrick ROUAULT
Responsable du projet
pierrick.rouault@jpee.fr
www.jpee.fr



Agence Tact
Thomas MUSELIER
contact@agencetact.fr
www.agencetact.fr

Des ressources nouvelles pour le territoire

Un parc éolien génère des retombées économiques permettant aux communes et intercommunalités de construire et de financer sur le long terme des projets locaux porteurs d'avenir (économies d'énergie, efficacité énergétique, aménagements et équipements...)

JPee encourage l'investissement participatif et les partenariats locaux afin de construire un projet porteur de sens et d'augmenter les retombées économiques directes sur les territoires.

JPee ouvre localement chacun de ses projets à l'investissement participatif et citoyen (collectivité, société d'économie mixte, riverains et habitants). JPee compte déjà 2 200 actionnaires !

Objectifs de la loi transition énergétique



-40%
d'émission de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990



-30%
de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012



32%
d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030
et **40%** de la production d'électricité



-50%
de consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012



-50%
de déchets mis à la décharge à l'horizon 2025



-50%
d'énergie nucléaire à l'horizon 2025